

---

# Le 5 bis – Espace de co-studying

## Charte d'utilisation

---

### Préambule

L'espace de co-studying « le 5BIS » est un lieu qui permet aux étudiants lailléens âgés de 18 à 25 ans, de bénéficier gratuitement d'un espace de travail calme, agréable et sécurisé.

### Pourquoi une charte d'utilisation ?

La présente charte a pour objet de porter à la connaissance des utilisateurs, les informations essentielles à l'utilisation partagée du réseau Internet et des ressources informatiques mises à disposition dans la salle. Elle illustre le comportement **responsable** que chacun doit avoir au sein de cette structure. Cette présente charte a pour but de permettre aux utilisateurs de disposer longtemps d'un matériel et d'un espace en excellent état, et de profiter ainsi pleinement de l'utilisation de cet espace dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Pensez en effet qu'un mauvais usage ou la dégradation du matériel peut avoir des conséquences pour tous, y compris vous-même, car l'utilisation de cet espace risque d'être compromis. Nous comptons sur **le civisme de chacun** pour que ces règles soient respectées par tous. Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner l'obligation de réparation et/ou une interdiction d'accès à la salle.

L'utilisateur du « 5BIS » est seul responsable du contenu des données transitant par le réseau informatique.

### Responsabilité

Chaque utilisateur travaillera de façon autonome au 5bis. Cependant des règles seront à respecter notamment vis à vis de l'usage du réseau informatique mis à disposition par la commune.

- La logique Internet étant basée sur la libre circulation des données, aucun recours ne pourra être déposé à l'encontre de la commune de LAILLE en raison des dits contenus. Les utilisateurs sont responsables des sites et des documents qu'ils consultent ou téléchargent. Le cas échéant, l'animateur et les élus de la commune de LAILLE peuvent interrompre toute opération qui serait illicite ou contraire à la protection des droits de l'homme, des mineurs ou des auteurs.

### Consultation internet

Sont interdites, les consultations de site :

- ayant un caractère discriminatoire (art 225-1 à 225-4 du code pénal),
- relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées (art 225-5 à 225-12 du code pénal),
- portant atteinte à la vie privée (art 226-1 à 226-7 du code pénal),
- portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-9 du code pénal),
- comportant des propos calomnieux (art 226-10 à 226-12 du code pénal),
- mettant en péril les mineurs (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal),
- portant atteinte au système de traitement automatisé de données (art 323-1 à 323-7 du code pénal),
- ayant un caractère pornographique, pédophile, terroriste, xénophobe, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

- La récupération, la diffusion, le stockage d'informations illicites sont constitutifs de délits donnant lieu à des sanctions pénales. La commune de LAILLE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la validité des informations consultées sur Internet.

L'installation, de façon volontaire, de programmes espions, de virus ou de logiciels émetteurs de virus, de programmes pour contourner la sécurité et la protection des logiciels est interdite. Conformément à l'article L 112-2 du code de la propriété intellectuelle, les logiciels sont considérés comme des œuvres, de ce fait la législation relative au droit d'auteur telle que définie à l'article L 111-1 du code la Propriété intellectuelle s'applique.

### > Protocole sanitaire :

Chaque utilisateur doit respecter l'ensemble des règles sanitaires en vigueur.

Il s'engage à prévenir les services municipaux dans les meilleurs délais en cas de COVID.

Il doit veiller à désinfecter l'espace de travail après utilisation de celui-ci.

Il doit obligatoirement porter un masque (chirurgical, FFP2 ou en tissu de catégorie 1).

La distanciation physique ainsi que les gestes barrières doivent également être respectés.

Les espaces communs (sanitaires, table dans la cuisine, sols...) doivent être entretenus. Des lingettes, produits virucides et gel hydroalcoolique seront mis à disposition des utilisateurs à cet effet.

Il doit également s'inscrire sur le cahier de présence (avec mention de l'heure d'arrivée et de départ) situé au RDC à chaque accès au local, afin de tracer les présences en cas de COVID déclarés.

### > Ouverture

Le 5 bis sera ouvert et refermé par un agent ou un élu de la commune.

Les plages d'ouverture seront de 8h30 à 13h00 le matin et de 13h00 à 18h00 l'après-midi du lundi au samedi inclus. (L'inscription se fait par demi-journée.)

L'accès au 5bis est soumis à signature de la présente charte et une inscription préalable auprès de la responsable de la MJ (Enora HEULIN : 06.35.56.06.98).

### Sécurité des personnes

- Les usagers doivent respecter le calme à l'intérieur du 5BIS
- Le nombre maximum de personnes autorisées dans les locaux est fixé à 7 personnes (1 par poste + 1 animateur/élu).

### Public utilisateur

- La consommation de nourriture et de cigarettes par les usagers est interdite dans l'espace, cependant la cuisine est dédiée à la prise d'un café ou thé lors d'éventuelles pauses.
- Les animaux sont interdits dans le local.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à l'utiliser conformément aux droits définis.

Nom

Prénom

Adresse

Tél

Courriel

A Laillé, le .. / .. / 2021

Signature